

COMMUNE DE JAILLANS

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 mars à 19h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de ROBERT Isabelle, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 14

Votants : 14 et 15 (A partir du point 06)

Pouvoir : 1

Date de la convocation : 07/03/2018

**Présent(s) :** Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Céline ACTON, Jacques DILLMAN, Patrice CLAVAISSON, Mathieu DUMONT, Régine ROIBET, Christophe VALLA, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT, Virginie VIGNON, Alain BONNET.

**Absente excusée :** Myriam PEYSSON ayant donné pouvoir à Régine ROIBET.

**Nota :** *Le conseiller, Mathieu DUMONT, informe Madame le Maire de son absence en début de séance. Il a pris part au vote à partir du point 06*

**Absent :** Mathieu DUMONT, arrivé à 20 h.

**Secrétaire de séance :** M. Gérard SERRADURA

Début de séance à 19h00

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 19 Février 2018.

Aucune remarque n'étant prononcée, le compte rendu est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

L'ordre du jour peut donc être abordé.

## 1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (PAR CHAPITRE)

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le détail du Compte Administratif Principal et relatif aux résultats de Fonctionnement et d'Investissement :

### RECAPITULATIF PAR CHAPITRES

#### **FONCTIONNEMENT**

| CHAPITRES                       | DEPENSES            | CHAPITRES                              | RECETTES            |
|---------------------------------|---------------------|--|---------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 177 285,76 €        | 013 ATTENUATIONS DE CHARGES            | 21 383,50 €         |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL        | 252 560,02 €        | 70 VENTES DE PRODUITS...               | 52 733,58 €         |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE          | 561,60 €            | 73 IMPOTS ET TAXES                     | 412 107,31 €        |
| 65 AUTRES CHARGES               | 127 646,97 €        | 74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS            | 99 352,27 €         |
| 66 CHARGES FINANCIERES          | 14 604,98 €         | 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 53 448,82 €         |
|                                 |                     | 76 PRODUITS FINANCIERS                 | 4,96 €              |
|                                 |                     | 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS              | 18 726,21 €         |
| <b>TOTAUX</b>                   | <b>572 659,33 €</b> |  | <b>657 756,65 €</b> |

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 85 097,32 €**

#### **INVESTISSEMENT**

| CHAPITRES                 | DEPENSES            | CHAPITRES                 | RECETTES            |
|---------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| OPERAT 146 MATERIELS 2016 | 13 565,45 €         | OPERATIONS FINANCIERES    | 145 759,66 €        |
| OPERAT 147 BATIMENTS 2016 | 27 505,50 €         | OPERAT 141 PLACE GRANET   | 48 199,00 €         |
| OPERAT 041                | 24 813,44 €         | OPERAT 143 MATERIELS 2015 | 5 115,00 €          |
| OPERATIONS FINANCIERES    | 78 070,39 €         | OPERAT 147 BATIMENTS 2016 | 2 193,00 €          |
| OPERAT 143 MATERIELS 2015 | 8 084,09 €          | OPERATIONS D'ORDRE        | 24 813,44 €         |
| OPERAT 151 VOIRIE 2017    | 17 293,24 €         | OPERAT 150 VOIRIE 2017    | 17 541,00 €         |
|                           |                     |                           |                     |
| <b>TOTAUX</b>             | <b>169 332,11 €</b> |                           | <b>243 621,10 €</b> |

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 74 288,99 €**

Afin de permettre le vote du Compte Administratif par l'ensemble des conseillers municipaux présents, Madame le Maire s'absente provisoirement de la salle du Conseil.

Où l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal prend une délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de valider le Compte Administratif Principal ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

| Résultat du vote |        |            |
|------------------|--------|------------|
| Pour             | Contre | Abstention |
| 13               | 0      | 1          |

## 2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2017 établi par Madame la Trésorière de Romans-Bourg de Péage en poste en 2017.

Elle précise que ce Compte de Gestion concorde rigoureusement avec le Compte Administratif, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et présente les chiffres suivants :

|                                       | SECTION<br>D'INVESTISSEMENT | SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------|
| <b>Recettes</b>                       |                             |                              |                    |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 478 113,00                  | 841 617,00                   | 1 319 730,00       |
| Titres de recettes émis (b)           | 243 621,10                  | 657 944,63                   | 901 565,73         |
| Réductions de titres (c)              | 0,00                        | 187,98                       | 187,98             |
| Recettes ( d=b – c )                  | 243 621,10                  | 657 756,65                   | 901 377,75         |
| <b>Dépenses</b>                       |                             |                              |                    |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 478 113,00                  | 841 617,00                   | 1 319 730,00       |
| Mandats émis (f)                      | 169 332,11                  | 574 696,67                   | 744 028,78         |
| Annulations de mandats (g)            | 0,00                        | 2 037,34                     | 2 037,34           |
| Dépenses nettes ( h=f – g )           | 169 332,11                  | 572 659,33                   | 741 991,44         |
| <b>Résultats de l'Exercice</b>        |                             |                              |                    |
| (d – h) Excédent                      | 74 288,99                   | 85 097,32                    | 159 386,31         |
| (h – d) Déficit                       | .                           | .                            | .                  |

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;
- Après avoir entendu le compte administratif 2017 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :

- **Déclare** que le Compte de Gestion du budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2017 par les Receveurs en poste en 2017, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

| Résultat du vote |        |            |
|------------------|--------|------------|
| Pour             | Contre | Abstention |
| 14               | 0      | 0          |

### 3. AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### Résultats du budget 2017 de la commune

##### Reports :

##### Pour Rappel :

|  |              |
|--|--------------|
| Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :    | 50 839,79 €  |
| Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : | 244 593,24 € |

##### Soldes d'exécution :

|  |             |
|--|-------------|
| Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de :   | 74 288,99 € |
| Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : | 85 097,32 € |

##### Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| En dépenses pour un montant de : | 251 596,00 € |
| En recettes pour un montant de : | 150 033,00 € |

##### Besoin net de la section d'investissement :

- Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :

| Résultat du vote |        |            |
|------------------|--------|------------|
| Pour             | Contre | Abstention |
| 14               | 0      | 0          |

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

**AFFECTATION :**

Compte 1068 :

*Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €*

Ligne 002 :

*Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 329 690,56 €*

**4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Les Bases 2018 non reçues à ce jour.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les taux d'impositions pour la commune de Jaillans retenus pour l'exercice 2017 serviront de base pour l'exercice 2018 et propose de les maintenir en l'état.

**Oui** l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal prend une délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir les taux d'imposition 2017, soit :

| Taxe             | Base 2018  | Taux 2018 (Idem 2017) | Variation |
|------------------|------------|-----------------------|-----------|
| Habitation       | Non connue | 13,43 %               |           |
| Foncier Bâti     | Non connue | 10,51 %               |           |
| Foncier Non Bâti | Non connue | 51,58 %               |           |

- **Autorise** Madame le Maire à signer document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

| Résultat du vote |        |            |
|------------------|--------|------------|
| Pour             | Contre | Abstention |
| 14               | 0      | 0          |

## 5. VOTE DU PROJET PRIMITIF 2018

Madame le Maire présente à l'ensemble des conseillers, les dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement pour l'élaboration du budget primitif 2018.

| BUDGET PRIMITIF 2018 | DEPENSES       | RECETTES       |
|----------------------|----------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT       | 916 514,00 €   | 916 514,00 €   |
| INVESTISSEMENT       | 596 422,00 €   | 596 422,00 €   |
| TOTAUX               | 1 512 936,00 € | 1 512 936,00 € |

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** Madame le Maire à valider le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

| Résultat du vote |        |            |
|------------------|--------|------------|
| Pour             | Contre | Abstention |
| 14               | 0      | 0          |

**Nota :** 20h00, le conseiller, M. Mathieu DUMONT, rejoint la séance du conseil.

## 6. SUPPRESSION REGIE DE RECETTES « MANIFESTATION DU SOU DES ECOLES »

Sur demande de la Trésorerie de Romans, Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la suppression de la régie « manifestation du sou des écoles » créée en 2011 et qui n'a plus lieu d'être.

Délibération prise en date du 28 mars 2011

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Prend Acte** de la suppression de la régie « manifestation du sou des écoles ».

| Résultat du vote |        |            |
|------------------|--------|------------|
| Pour             | Contre | Abstention |
| 15               | 0      | 0          |

## URBANISME - DOSSIERS EN COURS

- ✚ Déclaration Préalable de M. Yvan TRAUCHESSEC (530 chemin des VERNETS) :
  - Création d'une piscine,
  - Création d'un abri de jardin.
- ✚ Déclaration Préalable de Mme Ludivine FALCIONI (55B route des Tonnetts La BERANGERAIE) :
  - Création d'un mur de clôture.
- ✚ Modification du Permis de Construire de Mme et M. Simon POLGE (825B chemin du Pouyet- Les terrasses du Pouyet) :
  - Modification du permis de construire : Inversion d'ouvertures.
- ✚ Déclaration Préalable de Mme et M. Patrice CLAVAISSON (1 impasse de Musan, le Pré Vert) :
  - Création d'un mur de clôture et remplacement du portail
  - Création d'un abri de jardin.

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ **Recrutement Contractuel au 1<sup>er</sup> Avril 2018**

Madame le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux du recrutement d'un nouvel agent municipal, M. Patrice THOMAS, qui rejoindra l'équipe des agents techniques à partir du 1er avril 2018. Les périodes de présence seront les suivantes : du Mercredi au Vendredi inclus.

Les caractéristiques du contrat en Durée Déterminée sont les suivantes :

- 20h / semaine,
- Une période d'essai d'un mois.

### ❖ **Refuge LPO**

Madame le Maire informe le conseil municipal du nom choisi pour le Refuge LPO qui devient « Le Refuge Enchanteur ».

Une animation sera proposée au Conseil Municipal Jeunes le samedi 24 Mars de 9h00 à 12h30 et se concrétisera par la réalisation et la pose de nichoirs pour oiseaux.

Cette manifestation est à l'initiative des acteurs de la Ligue de Protection des Oiseaux et sera encadrée par Madame le Maire et son deuxième adjoint, Philippe AROD.

### ❖ **Compte Rendu de Réunion du CMJ du 3 mars 2018**

Cette première réunion tenue en Mairie a permis la création de 2 commissions :

- La première : « Environnement et Aménagement »,
- La seconde : « Communication & Vie Sociale ».

### ❖ **Compte rendu AG des Maires Ruraux de France des 10 et 11 mars 2018**

Madame le Maire expose à l'ensemble des conseillers municipaux les points abordés à l'Assemblée Générale des Maires Ruraux de France, séminaire de travail organisé au sein de la ville de LYON et qui mettait en exergue les enjeux des intercommunalités.

Une action a été retenue, plus particulièrement par Madame le Maire, avec la mise en place d'une application numérique nommée « Panneau Pocket ».

Toutes les informations et les événements qui concernent la commune seront ainsi à portée de mains des citoyens.

### ❖ **Enquête publique : Société FERTIDRÔME (Décision au conseil du 16 avril 2018)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société FERTIDROME demande une autorisation d'extension d'une plateforme de compostage des déchets non dangereux au sein de la commune de CHATUZANGE-LE-GOUBET.

Un avis d'Enquête Publique d'un mois débutera à partir du 26 mars 2018, le dossier est présent en Mairie et est à disposition pour consultation.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en Mairie de CHATUZANGE-LE-GOUBET pendant les périodes suivantes :

- Le Lundi 26 mars 2018 de 15h30 à 17h30,
- Le Mardi 3 avril 2018 de 15h30 à 17h30,
- Le Mardi 10 avril 2018 de 8h00 à 10h00,
- Le Samedi 21 avril 2018 de 9h00 à 12h00,
- Le Jeudi 26 avril 2018 de 15h30 à 17h30,

### ❖ **Projet Extension Mairie**

L'ensemble des conseillers municipaux demandent expressément à Madame le Maire d'informer le cabinet d'architecture TEZIER d'étoffer ses propositions techniques par la présentation d'échantillons afin de permettre un choix définitif sur les matériaux et accessoires relatifs à l'extension de la Mairie.

Le prochain conseil municipal en date du 16 avril 2018 réunira maître d'œuvre, maîtres d'ouvrages et bureau d'études afin de finaliser les choix des matériaux et accessoires et ainsi permettre la constitution des DCE ou Dossier de Consultation des Entreprises.

### ❖ **Borne CIGALE**

M. Jean-Noël FOURNAT informe les conseillers municipaux et Madame le Maire de la mise en service du système « CIGALE », borne WIFI à disposition des habitants de notre commune et des gens de passage.

M. Jean-Noël FOURNAT informe les conseillers municipaux et Madame le Maire de la mise en service du système « CIGALE », de l'installation et du raccordement d'une borne WIFI vers la salle du patronage (une documentation d'utilisation sera jointe sur la prochaine « Jaille »).

Cette borne est mise à disposition gratuitement pour les habitants de notre commune et les personnes de passage.

Disponible depuis n'importe quel Smartphone, tablette ou ordinateur portable, ce hotspot est d'une grande facilité d'utilisation avec un simple enregistrement de l'utilisateur.

Diverses applications seront accessibles à partir de cette borne.

### ❖ **Circulation Ecole Maternelle de l'Ecancière**

M. Alain BONNET informe les conseillers municipaux et Madame le Maire des difficultés de circulation au niveau du panneau « Sens Interdit » qui n'est pas toujours respecté par les camions en stationnement du fait de l'encombrement du parking situé derrière l'école maternelle.

Des dispositions devront être prises par la commune afin d'optimiser ou réglementer différemment cette voie d'accès.

Une réflexion est en cours afin de rencontrer les différentes parties concernées par le passage de camions au niveau du panneau « SENS INTERDIT ».

❖ **La Jaille**

La « Jaille » sera distribuée cette semaine sous format papier à l'ensemble des habitants de notre commune. Ce sera la dernière fois qu'elle sera distribuée à tous les habitants sur ce type de support. Une version papier sera distribuée uniquement à ceux qui en font la demande, sinon envoi via portail numérique du site internet de la commune.

❖ **Agenda :**

- Lundi 23 Avril à 18h30 :  
Assemblée Générale « Familles Rurales » à la Ludothèque.
- Jeudi 29 mars à 18h30 :  
Conseil Ecole de Jaillans.
- Vendredi 30 Mars :  
Collecte de Sang à l'ERA.
- Samedi 5 mai de 9h00 à 12h00 :  
Assemblée Générale des Maires Ruraux de la Drôme sur la commune de Jaillans avec un invité d'honneur en la personne de M. Pierre BONTE.  
  
Les conseillers municipaux sont invités à participer à cette assemblée et au moment convivial qui suivra.

21 h 30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance : M. Gérard SERRADURA